

Policier municipal (H/F)

La commune de Manduel, ville de 7 000 habitants, à environ 10 km de Nîmes (Gard), recrute un policier municipal, à temps complet, au grade de brigadier-chef principal

Missions :

Placé sous l'autorité du maire et de l'adjoint délégué aux sécurités, sous la responsabilité hiérarchique du chef de service de la police municipale, vous aurez pour fonctions principales :

- D'assurer la surveillance du bon ordre, de la sureté, de la sécurité et de la salubrité publique,
- De faire respecter les arrêtés du maire et d'exécuter les directives qu'il donne dans le cadre de ses pouvoirs de police.

Dans le cadre de ces fonctions, vous serez amené à assurer les missions suivantes :

- Contrôler et appliquer les dispositions du code général des collectivités territoriales,
- Exécuter les ordres et les consignes de ses supérieurs hiérarchiques dans le respect des textes, codes et législation en vigueur,
- Contrôler les infractions au code de la route,
- Contrôler l'application et le respect des arrêtés municipaux,
- Contrôler et appliquer toutes les mesures de police prises par le maire,
- Intervenir en milieu scolaire pour la prévention sécurité routière (attestation de première éducation à la route),
- Signaler les dysfonctionnements techniques, de matérialisation et de voirie,
- Surveiller la commune : aider la population, assister des personnes en difficulté, renseigner la population,
- Intervenir sur les accidents, calamités, fléaux ou catastrophes naturelles,
- Assurer la circulation ponctuelle en fonction des événements,
- Participer aux manifestations locales ou nationales : cérémonies, festivités organisées par la municipalité,
- Respecter et appliquer les dispositions de la convention de coordination GN/PM et du contrat local de sécurité,
- Rédiger les mains-courantes, procès-verbaux et rapports,
- Utilisation des PVe.

Conditions de travail

- Horaires par roulement pendant 5 jours consécutifs sur une amplitude hebdomadaire de 6 jours (du lundi au vendredi ou du mardi au samedi), lorsque les effectifs présents le permettent,
- Horaires modulables en fonction des nécessités du service (missions particulières et situations d'urgence),
- Participation aux manifestations/cérémonies organisées par la commune le week-end et les jours fériés,
- Astreintes de semaine par roulement.

Les moyens et équipements mis à disposition sont : véhicules, PSA Glock 17, GPB, matraques télescopiques, éthylotest électronique, caméras piétons, cinémomètre, logiciel métier, appareils de verbalisation électronique.

Le service de police municipale dispose actuellement de 4 policiers municipaux, avec l'objectif d'atteindre rapidement un effectif de 6 agents.

Profil recherché :

En matières de compétences techniques et professionnelles, le candidat devra :

- Connaître la législation et le statut,
- Maîtriser les écrits professionnels,
- Maîtriser les réglementations en vigueur,
- Etre titulaire du permis B.

En matières de qualités relationnelles et de savoir être, le candidat devra :

- Avoir le sens du service public et des relations avec le public,
- Avoir une grande maîtrise de soi et bonne capacité d'écoute, mais aussi une autorité naturelle,
- Etre disponible et savoir faire preuve d'adaptation, qualité nécessaire dans une collectivité de notre taille,
- Faire preuve d'une éthique professionnelle avérée.

En matières de qualités personnelles, le candidat devra :

- Disposer de bonnes aptitudes physiques (travail en extérieur),
- Faire preuve de ponctualité, d'autonomie, d'esprit d'initiative et de discrétion,
- Avoir le sens du travail en équipe.

Le candidat sera titulaire de la fonction publique territoriale (cadre d'emploi des agents de police municipale) ou de la fonction publique de l'Etat (gendarmerie nationale, police nationale).

La rémunération est composée du traitement indiciaire, d'un régime indemnitaire (ISF 20% et IAT) et d'un 13^{ème} mois. La collectivité est affiliée au CNAS.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à M. Philippe Falanga, directeur général des services, au 04.66.20.79.83.

Les candidatures doivent être adressées à l'attention de Monsieur le Maire de Manduel, Hôtel de Ville, CS 20014, 30129 Manduel, ou par courriel à mairie@manduel.fr . Elles devront parvenir à la commune au plus tard le vendredi 20 août 2021.